

MISE EN PATURE : PREVENIR LES CONTAMINATIONS VIRALES

En cas de contamination virale au parc, difficile de prouver les responsabilités de chacun. La meilleure garantie : s'entendre, avant, pour des clôtures infranchissables.

Dès lors qu'un contact mufler à mufler est possible, il peut y avoir transmission de virus, en particulier ceux de l'IBR et de la BVD qui sont les deux principales maladies suivies par le GDS transmises en pâture. Avant le lâché aux parcs, il est donc nécessaire de prendre ses précautions en vérifiant la qualité de ses clôtures et en protégeant plus particulièrement les gestantes.

Niveau de risque variable

Chaque pâture a un niveau de risque différent vis-à-vis des contaminations virales. Cela dépend de la taille, du nombre de parcs contigus et de la nature des séparations (haies, fossés, simple clôture). Ce risque va naturellement s'accroître si le découpage et morcellement parcellaire est important, car cela multiplie le nombre de voisins de parcs. Ainsi, il y a plus de contacts possibles entre des animaux de différents cheptels, et donc plus de risques de contamination virale intercheptel. C'est d'autant plus vrai si les animaux pâturent dans différents secteurs éloignés de l'exploitation ! Il existe plusieurs moyens de se protéger contre les contaminations virales, à mettre en œuvre avant le lâché des bêtes en pâture.

La clôture, elle assure

Le premier rempart pour limiter les risques de contamination (IBR et BVD) réside dans la qualité et la nature de la clôture. Entre deux cheptels voisins, il faut faire en sorte que les animaux ne puissent pas se toucher en maintenant entre eux une distance minimum. La clôture idéale, c'est une clôture barbelée entretenue, doublée lorsque les animaux sont présents d'une clôture électrique suffisamment éloignée (au moins 2m) pour empêcher les animaux de se toucher. **C'est une mesure de prévention pour les cheptels non atteints, et une mesure de solidarité pour les cheptels atteints.** Il est vrai que l'installation d'une double clôture représente un investissement certain en temps et en travail, ainsi qu'une perte de terrain, mais elle permet d'éviter des problèmes sanitaires avec des conséquences beaucoup plus lourdes par la suite, tant en terme économique qu'en contraintes techniques. Une coopération entre voisins permet de réduire et partager ces contraintes. N'oublions pas que l'éradication de l'IBR et de la BVD dans le département ne se fera que par une action collective de tous les éleveurs.

Protéger les gestantes de la BVD

La deuxième piste pour prévenir les risques de contamination concerne plus spécifiquement la BVD. Nous savons que les femelles gestantes sont les plus sensibles et que leur contamination a des conséquences lourdes (naissance d'IPI). Pour ces animaux, il est intéressant de les faire pâture sur les parcelles les moins à risque vis-à-vis des



contaminations. Protection supplémentaire contre la BVD : la mise en place anticipée d'un protocole vaccinal avec protection fœtale contre la BVD. C'est une méthode efficace qui évite la naissance de veau IPI, à la condition, bien sûr, d'avoir strictement suivi un protocole de vaccination adapté à votre exploitation, élaboré avec votre vétérinaire.

En cas de problème dans son élevage, il est dans l'intérêt de tous d'informer ses voisins pour que des mesures de prévention efficaces soient mises en place rapidement. De même en cas de mélanges fortuits d'animaux, il est primordial de réaliser des contrôles sur sang (IBR et BVD) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de contamination. Dans ce cas, il est conseillé de contacter le GDS et le vétérinaire afin de connaître la démarche à suivre.

Pour conclure, rappelons que la mise en pâture du troupeau se prépare également au niveau sanitaire pour éviter les mauvaises surprises à la rentrée ...

CD.GDS



